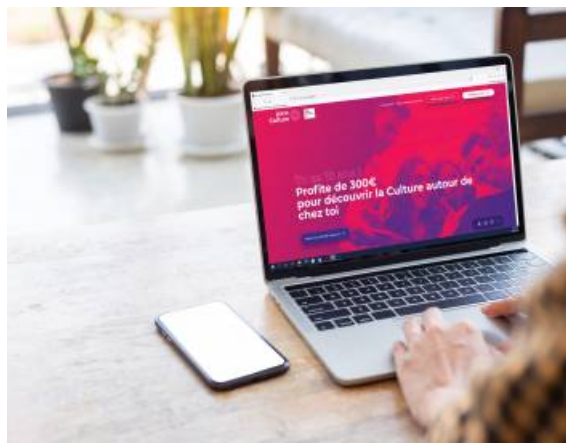


Le pass Culture



Le Pass Culture est un nouveau dispositif accessible à tous les jeunes de 18 ans sans condition de ressources sur tout le territoire.

▼ Contenu

Le Pass Culture est un forfait de 300 € qui peut être utilisé pour l'achat de billets (cinéma, concert, spectacle, musée...), de biens culturels (livres, disques, instruments de musique...), de cours de pratiques artistiques ou de services numériques (jeux vidéo, musique en ligne, certaines plateformes de VOD, presse en ligne, ebooks...).

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier d'un compte personnel numérique, il faut :

- avoir 18 ans au moment de l'activation du compte personnel numérique. La démarche est possible jusqu'à la veille du 19e anniversaire ;
- résider en France métropolitaine ou en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna. Si vous êtes étranger, vous devez résider en France depuis plus d'1 an.
- souscrire aux conditions générales d'utilisation de l'application.

Comment en bénéficier et comment ça marche ?

Vous devez télécharger sur votre smartphone ou votre ordinateur l'application dédiée au Pass Culture et vous y inscrire.

Lors de votre inscription, vous devrez scanner et joindre les documents suivants :

- pièce d'identité ;
- justificatif de domicile à votre nom. Si vous n'en avez pas, vous devez joindre un justificatif de domicile de la personne qui vous héberge, une attestation d'hébergement et la pièce d'identité de la personne qui vous héberge.

Une fois que votre inscription est acceptée, vous recevez une confirmation par courriel et votre compte est crédité d'une somme de 300 € à utiliser dans les 2 ans. La somme de 300 € peut être utilisée en une seule ou plusieurs fois selon l'activité ou l'achat concerné. Le montant de vos achats est déduit automatiquement de votre crédit.